



*Ville de Pontivy*

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Police de Sécurité du Quotidien**

DEL-2018-080

**Numéro de la délibération :** 2018/080

**Nomenclature ACTES :** Libertés publiques et pouvoirs de police

**Information relative à l'environnement :** non

**Date de réunion du conseil :** 25/06/2018

**Date de convocation du conseil :** 19/06/2018

**Date d'affichage de la convocation :** 19/06/2018

**Début de la séance du conseil :** 19 heures

**Présidente de séance :** Mme Christine LE STRAT

**Secrétaire de séance :** Mme Soizic PERRAULT

**Étaient présents :** M. Philippe AMOURETTE, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

**Étaient représentés :** M. Christophe BELLER par L. KERSUZAN, M. Loïc BURBAN par L. LORANS, Mme Émilie CRAMET par H. JESTIN, Mme Maryvonne LE TUTOUR par Mme A. LE NY, M. Jacques PÉРАН par M. Y. LORCY.

## **Police de Sécurité du Quotidien**

### **Rapport de Christophe BELLER**

Dans le cadre de la mise en place de la réforme nationale sur la Police de Sécurité du Quotidien, il a été décidé localement, en lien avec la Préfecture et les forces de Gendarmerie Nationale, que la Ville de Pontivy participe au titre de deux actions :

- Former les 45 conseillers de quartier aux questions de sécurité dans le cadre du dispositif « Participation citoyenne » mis en place en 2017.
- Institutionnaliser les patrouilles mixtes Police-Gendarmerie à raison de deux patrouilles par mois. Déjà mise en place ponctuellement par le passé, cette organisation pourra prendre la forme de patrouilles pédestres en centre-ville, de patrouilles lors des soirées étudiantes et de patrouilles dans les bus urbains.

Afin de permettre aux agents de police municipale en service de patrouiller dans les bus urbains du réseau « Pondibus », il est nécessaire de conventionner avec Pontivy Communauté en tant qu'autorité organisatrice de transport.

**Nous vous proposons :**

- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention de libre circulation sur le réseau PondiBus.

**La délibération est adoptée** par 27 voix pour et 6 abstentions

**Ont voté pour :** M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, Mme Émilie CRAMET, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eddy RENAULT

**Se sont abstenus :** M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, M. Christophe MARCHAND, Mme Françoise RAMEL, M. Eric SEGUET.

**Fait à Pontivy, le 26 juin 2018**

**LA MAIRE**  
**Christine LE STRAT**

**Transmise au contrôle de légalité le :**

**Publiée au recueil des actes administratifs le :**

**Certifiée exécutoire**

**LA MAIRE**  
**Christine LE STRAT**

Entre :

- **Pontivy Communauté** représentée par son vice-président, Monsieur René JEGAT, dument autorisé à signer la présente convention par délibération du bureau communautaire en date du 22 mai 2018.

Et

- **Le service de police municipale de la ville de Pontivy**, sise 5 rue Marengo, 56300 Pontivy représentée par Madame Christine LE STRAT, Maire de Pontivy, dument autorisée par une délibération du conseil municipal de la ville de Pontivy en date du

### **PREAMBULE**

Pontivy communauté gère le service de transport public urbain PondiBUS, circulant sur le périmètre de la ville de Pontivy, via cinq lignes de bus, du lundi au samedi.

Le service de Police Municipale de la ville de Pontivy organise les actions relatives à la mise en place de la « police de sécurité du quotidien » (PSQ), dispositif qui permet de resserrer les liens entre les forces de l'ordre et la population.

Afin de faciliter les déplacements des forces de l'ordre dans le cadre de ce dispositif, il a été convenu ce qui suit :

#### **Article 1 : Présentation**

Pontivy Communauté autorise les agents de la police municipale de la ville de Pontivy à circuler sur le réseau PondiBUS à des fins de déplacements dans le cadre de leurs fonctions relatives à la « police de sécurité du quotidien » (PSQ).

#### **Article 2 : Déplacements des policiers municipaux sur le réseau PondiBUS**

Les policiers municipaux en uniforme, pourront circuler sans titre de transport sous réserve de présenter leur carte professionnelle au conducteur pour signaler leur présence. La libre circulation de ces agents se fait uniquement dans le cadre de leurs fonctions, relatives au PSQ.

### **Article 3 : Modalités d'exécutions**

Les policiers municipaux n'ont pas vocation à verbaliser les passagers dans les bus empruntés pour des faits relatifs à l'omission ou l'absence de titres de transports. Cependant, si des cas de dégradations ou de conflits sont répertoriés, les policiers municipaux transmettront les informations au service transport de Pontivy Communauté.

### **Article 4 : Interlocuteurs privilégiés**

Pour toute relation, les interlocuteurs désignés pour le réseau PondiBUS (Pontivy Communauté) par ordre de priorité sont :

Elsa Guilleron	Service transport	02.97.25.88.67
Mickaël Le Guennec	Service transport	02.97.27.49.40
Frédéric Garnier	DGA	02 97 05 19 98

L'interlocuteur désigné pour la police municipale est le suivant :

Guy LE CLOAREC	Chef de Police Municipale	02 97 28 31 85
----------------	---------------------------	----------------

### **Article 5 : Clauses financières**

Cette libre circulation est autorisée à titre gratuit.

### **Article 6 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue prend effet le lundi 2 juillet 2018 pour une durée d'un an renouvelable deux fois par reconduction tacite.

Fait à Pontivy, le ....., en deux exemplaires originaux.

Pour la police municipale de la ville de Pontivy

Madame Christine LE STRAT

*Mention manuscrite « lu et approuvé »*

*Cachet et signature*

Pour Pontivy Communauté

M. René Jégat

*Mention manuscrite « lu et approuvé »*

*Cachet et signature*